

N°D-2025-003



DECISION DU MAIRE
ADHESION AUX ASSOCIATIONS / Fédération des Ecomusées et des Musées de Société (FEMS) - année 2025

Le Maire de CHATILLON-SUR-CHALARONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 26 mai 2020, autorisant le Maire, au nom de la Commune, à renouveler l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Considérant les actions d'expertise et d'accompagnement menées par cet organisme dans le domaine de la culture, du patrimoine et du tourisme (rencontres professionnelles, journées d'étude, expositions et publications, et formations) ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'adhésion de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne à la **Fédération des Ecomusées et des Musées de Société** (13213 MARSEILLE) est renouvelée au titre de l'année 2025.

Le montant total de la cotisation annuelle s'élève à **145,00 €** (cotisation « moins de 5 000 visiteurs » pour le Musée Municipal de l'Hôtel Dieu).

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne
Le 24 janvier 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Transmis en Préfecture le :

24 JAN. 2025